

Pouvoir s'opposer, Toujours proposer.

Comité Technique Paritaire Départemental

du 1er juin 2010



Ordre du jour :

- 1°: Approbations des procès verbaux des CTPL des 8 octobre 2009 et du 5 janvier 2010
- 2°: Dotation globale de fonctionnement : bilan 2009 et projet de répartition 2010 - Equipement et politique informatique départementale pour 2010
- 3°: Adoption du règlement intérieur suite à la consultation de tous les agents des SIP d'Arras Est et d'Arras Ouest sur les plages fixes et variables
- 4°: Adoption du règlement intérieur suite à la consultation de tous les agents de la Trésorerie d'Auxi-Frévent sur les plages fixes et variables
- 5°: Adoption du règlement intérieur suite à la consultation de tous les agents de la Trésorerie de Lens Municipale sur les plages fixes et variables
- 6°: Modification des horaires d'ouverture au public du Centre des Finances Publiques d'Arras (SIP d'Arras Est, SIP d'Arras Ouest, Trésorerie Amendes, SIE d'Arras Ouest, SIE d'Arras Est, 1^{ère} BDV, Pôle CE, IFP, CH, PRS, PELP et PTGC)
- 7°: Critères de modulation pour la répartition des primes des cadres
- 8°: Informations portant sur l'implantation, d'une part d'un emploi de la filière gestion publique au titre de Responsable du Pôle de Recouvrement Spécialisé du Pas-de-Calais et, d'autre part d'emplois fléchés Domaines de la filière gestion publique dans le département

Le C T P D s'est tenu dans les locaux de l'immeuble Brassart à 9 h 30

Président : M. Jacques CARRE, Directeur départemental

Secrétaire : M. Hugues COCHE, D D Fi P Arras

Secrétaire adjoint : M. Gabriel GAILLARD, CFTC DGFIP 62

1 Approbations des procès verbaux des CTPL des 8 octobre 2009 et du 5 janvier 2010

Les procès verbaux du CTPL du 8 octobre et du CTPD du 5 janvier 2010 n'appelant de notre part aucune modification, nous les avons donc approuvés. Il convient cependant de noter qu'il aura fallu plus de 7 mois à la direction pour fournir le procès verbal du CTPL du 8 octobre 2009. Il nous arrive souvent de reprocher à la direction sa volonté d'aller trop vite, reconnaissons qu'en la matière, elle a pris son temps !

2 Dotation globale de fonctionnement : bilan 2009 et projet de répartition 2010 - Equipement et politique informatique départementale pour 2010

☞ bilan 2009

Bien qu'il s'agisse d'austérité et de rigueur, la direction nous a fourni des documents de travail un peu plus précis et clairs que d'habitude. Cela change un peu du passé..... **Ah, cette chère application Cogito !!** La direction nous rappelle que les deux anciennes directions disposaient traditionnellement de trois sources de financement :

les crédits de fonctionnement courant dont l'essentiel est attribué dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement (DGF) ;

les crédits d'investissement destinés à financer des opérations immobilières ;

les crédits CHS.

Elle précise de plus que le périmètre de la Dotation Globale de Fonctionnement recouvre les domaines suivants :

Les dépenses de locaux : loyers (y compris loyers budgétaires et logements de fonctions), charges locatives et de copropriété, nettoyage, sécurité, entretien et maintenance de bâtiments, taxes liées aux locaux et transports de fonds

Les dépenses de fonctionnement : fournitures et documentation, consommables informatiques, téléphonie, affranchissement, déplacements, imprimés, frais d'actes des huissiers de justice ;

Les dépenses d'équipement : mobilier, véhicules, micro-informatique, matériels divers, travaux courants.

Le montant total dont la D D Fi P du Pas de calais a disposé au cours de l'année 2009 s'élève à la somme de 59.517.531,00 d'euros, dont 53.406.945,00 euros concernent les rémunérations.

Certaines dépenses ont diminué :

Frais de correspondance

Ce poste budgétaire qui affichait déjà une baisse de 6% en 2008 par rapport à 2007 diminue en 2009 de plus de 4 % par rapport à 2008.

Frais de déplacement

La baisse notable des frais de déplacement est due au fait que les dépenses générées par les frais de déplacements des CAP listes nationales ainsi que les frais de changement de résidence sont des crédits fléchés. (au niveau national)

Achat de postes de travail, de serveurs et autres matériels informatiques

Un suivi raisonné de ce poste de dépense a permis une diminution sensible de plus de 35% par rapport à l'année précédente

D'autres, ont augmenté :

Achat de mobilier

L'augmentation notable par rapport aux prévisions est due aux restructurations intervenues au sein des services fiscaux en 2009. Les dépenses les plus importantes ont été : l'acquisition d'échelles mobiles métalliques destinées à l'archivage sur les sites de Bruay- Labuissière et Béthune et l'achat de bureaux et caissons pour les SIP de Béthune et Bruay la Buissière, Arras Diderot et la direction

Entretien des matériels et équipement incendie

Ce poste connaît une hausse notable par rapport à 2008. Des remises aux normes en matière d'équipement incendie ont en effet été nécessaires notamment pour les sites d'ARRAS (remplacement de 37 détecteurs incendie) et Boulogne.

Eau, Gaz, Electricité

Si le poste « eau » est en baisse, le poste « gaz » est en augmentation, essentiellement à cause de l'évolution de son prix...

projet de répartition 2010

D'après la direction, et suite à la création de la DDFIP le 18 décembre 2009, les crédits de fonctionnement et de rémunération font l'objet d'un seul Budget Opérationnel de Programme (BOP) en 2010.

La loi organique relative aux lois de finances, dite LOLF entrée en vigueur au 1er janvier 2006 est toujours d'actualité : la présentation des crédits est donc maintenue par missions, programmes et actions.

Le B O P est constitué d'un ensemble globalisé de moyens associés à des objectifs. Il est structuré par actions et se présente en autorisations d'engagements et en crédits de paiements. Il comporte pour la masse salariale un plafond d'emplois (PEA) en équivalents temps plein « travaillés » (ETPT) soit 1759.46 pour la DDFIP du Pas de Calais.

Le Directeur Départemental des Finances Publiques, en tant que responsable de BOP (RBOP), est chargé de décliner sur le territoire du BOP les objectifs du programme ainsi que les différentes actions qui s'y rattachent.

Selon la direction, L'établissement du budget prévisionnel a conduit à répartir la dotation globale par nature de dépenses en fonction des grandes catégories de dépenses telles que définies dans le logiciel de suivi du Budget COGITO. Selon elle, la répartition n'entraîne pas de changement dans les principes précédemment appliqués visant :

- à permettre aux services de fonctionner dans les meilleures conditions possibles ;
- à permettre la gestion infradépartementale par Centres des Finances Publiques ;
- à dégager des marges de manœuvres pour améliorer le cadre et les conditions de travail des agents ;
- à assurer le maintien du parc informatique au niveau technologique requis ;
- à poursuivre l'amélioration des conditions d'accueil du public
- à constituer la réserve de gestion obligatoire

Equipement et politique informatique départementale pour 2010

La direction nous rappelle que les services informatiques CMI et CMIB, installés dans l'immeuble FOCH depuis le 26 novembre 2009, dépendent de la Division Budget, Logistique, Immobilier Informatique au sein du Pôle pilotage et ressources.

Pour la C M I, au total, une somme 234 749,88 € a été consacrée aux dépenses informatiques :

- 228 862,75 € pour l'achat de matériels
- 775,24€ pour l'achat de logiciels
- 5 887,56 € pour les dépenses de maintenance et d'entretien

S'agissant des achats de matériels, les 4 principaux postes de dépenses concernent :

- les micro-ordinateurs fixes et portables : 112 647,14 €
- les écrans et périphériques accessoires : 22 135,42 €
- les imprimantes : 30 393,44 €
- les photocopieurs fixes et portables : 63 686,33 €

Pour la C M I B, au total, une somme 216 811.63 € a été consacrée en 2009 aux dépenses informatiques :

- 141 258,20 € pour l'achat de matériels
- 75 553,43 € pour les dépenses de maintenance et d'entretien

S'agissant des achats de matériels, les 3 principaux postes de dépenses concernent :

- les micro-ordinateurs fixes et portables : 90 964,36 €
- les écrans et périphériques accessoires : 37 010,29 €
- les imprimantes : 13 283,55 €

Une enveloppe prévisionnelle de 314 402 euros a été réservée sur le BOP 2010 pour l'acquisition de matériels et de logiciels, et 33 617 euros ont été budgétisés pour toutes les dépenses nécessaires au maintien de la qualité du parc. 25 617 euros sont destinés à régler la maintenance IBM du 1^{er} semestre des matériels gérés par la CMIB. A partir du 1^{er} juillet la maintenance de ces matériels sera assurée par la CMIB comme le pratiquait déjà la CMI.

A noter, que le bilan complet des effectifs du personnel fera l'objet d'une communication de la Direction au cours du CTPD du 25 juin 2010.

Il s'agit certes d'un budget serré, et nettement orienté vers une certaine rigueur, pour ne pas dire austérité. Cependant, dans cette période difficile de crise, nous avons estimé que nous ne pouvions déceimment pas voter contre l'exécution budgétaire 2009, les prévisions 2010 et le programme informatique. En conséquence, nous nous sommes abstenus sur ces 3 points.

3 Adoption du règlement intérieur suite à la consultation de tous les agents des SIP d'Arras Est et d'Arras Ouest sur les plages fixes et variables

Les agents n'ont pas encore été consultés, mais la direction s'est engagée à le faire rapidement. Le règlement intérieur étant conforme, **nous avons voté pour.**

4 Adoption du règlement intérieur suite à la consultation de tous les agents de la Trésorerie d'Auxi-Frévent sur les plages fixes et variables

Les agents du poste d'Auxi-Frévent ont unanimement voté pour l'adoption des horaires variables dans leur poste. Nous avons donc bien évidemment suivi leur vote **en votant POUR.**

5 Adoption du règlement intérieur suite à la consultation de tous les agents de la Trésorerie de Lens Municipale sur les plages fixes et variables

Les 11 agents du poste de Lens Municipale ont unanimement voté pour l'adoption des horaires variables dans leur poste. Nous avons donc bien évidemment suivi leur vote **en votant POUR.**

6 Modification des horaires d'ouverture au public du Centre des Finances Publiques d'Arras (SIP d'Arras Est, SIP d'Arras Ouest, Trésorerie Amendes, SIE d'Arras Ouest, SIE d'Arras Est, 1ère BDV, Pôle CE, IFP, CH, PRS, PELP et PTGC)

Avec la mise en place au 1er juillet 2010 des SIP d'Arras-Est et d'Arras-Ouest, apparaît un besoin d'harmonisation des horaires d'ouverture au public entre les structures (CDI et trésorerie).

Aussi est-il proposé de porter l'ouverture au public des SIP d'Arras-Est et d'Arras-Ouest à 30 heures hebdomadaires, avec un accueil des usagers du lundi au vendredi de 8h 30 à 12h et de 13h 30 à 16h. Ces horaires s'appliqueraient également à l'ensemble des structures sans faire obstacle à la pratique du rendez-vous, largement utilisée par le pôle CE et la 1^{ère} BDV.

Cette proposition ramènera sur le site d'Arras, pour les personnels de la filière fiscale, la durée d'ouverture au public de 31 heures 15 à 30 heures tout en respectant l'engagement du programme PVFI de 6 heures d'ouverture quotidienne.

Nous avons voté POUR

7 Critères de modulation pour la répartition des primes des cadres

La direction nous a remis un document complet concernant les critères de modulation de l'A C F et de la prime de performance des cadres. Il s'agit pour nous d'un évident recul, d'un véritable retour vers le passé ! En effet, nous avons connu la modulation des primes du temps où elles étaient versées directement par les postes comptables.... Il s'agissait d'une modulation à la « cote d'amour » . Nous sommes donc bien évidemment totalement opposés à ce nouveau système qui ne fera qu'aggraver les tensions dans les postes, mais aussi entre collègues. De plus, nous savons parfaitement bien que si l'administration commence à moduler les primes de cette manière, en commençant par les cadres, elle appliquera tôt ou tard, le même système aux agents de catégories C et B, et cela, certainement plus tôt que tard ! !

La modulation ne générera que des injustices entre collègues, et provoquera certainement même des jalousies entre agents. On perçoit bien là la volonté cachée de l'administration.... Diviser pour régner. Ce n'est pas très joli, c'est vieux comme le monde et malheureusement, cela fonctionne toujours.

8 Informations portant sur l'implantation, d'une part d'un emploi de la filière gestion publique au titre de Responsable du Pôle de Recouvrement Spécialisé du Pas-de-Calais et, d'autre part d'emplois fléchés Domaines de la filière gestion publique dans le département

Concernant le P R S, un emploi de TP sera implanté dans le Pas de Calais. Pour ce qui est des Domaines, une modification du nombre d'emploi implantés se traduira par l'implantation des emplois définis ci-dessous, avec effet au 1er janvier 2010 :

- 2 emplois d'inspecteurs chargés de mission à la direction départementale
- 3 emplois de catégorie B
- 3 emplois de catégorie C

Vos représentants CFTC DGFIP 62 au Comité Technique Paritaire Départemental

Jean-François HENEMAN
Expert
Recette des Finances de Boulogne

Gabriel GAILLARD
Titulaire
Recette des Finances de Boulogne

Martine HENNEQUIN
Suppléante
D D Fi P Arras



BULLETIN D'ADHESION AU SYNDICAT NATIONAL CFTC DGFIP

Je soussigné(e) déclare donner mon adhésion au Syndicat National CFTC DGFIP

Nom : Prénom

Nom de jeune fille : Né(e) le à

Domicile : Tél :

Affectation : Tél :

Grade : Echelon

Quotité de travail : 100 % 90 % 80 % 70 % 60 % 50 %

Option prélèvement mensuel : OUI NON
à....., le / / 2010
(signature)

à renvoyer à Catherine GAILLARD, Trésorière CFTC DGFIP 62
S I P de Calais, 14 rue Descartes 62107 CALAIS CEDEX
03 21 19 08 97



Abonnement à la liste de diffusion du site CFTC DGFIP 62

Afin d'être informé(e) encore plus rapidement, il vous suffit de compléter le coupon ci-dessous . **Cet abonnement ne vous engage absolument en rien à l'égard de CFTC DGFIP 62.**

Je soussigné (Nom et prénom)

Poste comptable :

Adresse de messagerie :@dgfip.finances.gouv.fr

Souhaite m'abonner à la liste de diffusion de CFTC DGFIP 62

Date :

Signature :

Coupon à renvoyer à
Catherine GAILLARD,
Trésorière CFTC DGFIP 62
S I P de Calais,
14 rue Descartes
62107 CALAIS CEDEX
03 21 19 08 97



Le syndicat CFTC Finances Publiques

VOUS informe

VOUS accompagne

VOUS défend



Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais
Gabriel Gaillard, Recette des Finances de Boulogne sur Mer, 62200 BOULOGNE SUR MER
Trésorerie de Marquise au mois de juin 2010
<http://062.cftc-tresor.fr>
CFTC DGFIP 62 : le syndicat constructif